

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2017
DE 14 H 30 à 15 H 30

DELIBERATION N° 2017 - 13



Objet : Adoption du compte administratif 2016

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de son Premier Vice - Président, Monsieur Frédéric LETURQUE, le 16 juin 2017,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2016 voté le 20 novembre 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

DECIDE

D'adopter le compte administratif pour l'année 2016, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 3 140 552,62 € et un excédent en investissement de 53 374,49 €

Le résultat annuel de l'exercice 2016 présente un excédent en fonctionnement de 932 487,92 € et un déficit en investissement de 49 631,16€.

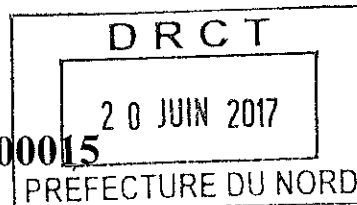
Le Premier Vice - Président du SMIRT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a cursive 'L' and a checkmark-like flourish.

Frédéric LETURQUE

COMMUNE LILLE

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015



POSTE COMPTABLE : 059080

Commune entre 500 et 3 500 hab.

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2016

SOMMAIRE

PAGES			
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 21 / 21	A2.8 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 22 / 22	A2.9 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 23 / 23	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 24 / 24	A4 Etat des provisions	X	
p. 25 / 25	A5 Etalement des provisions	X	
p. 26 / 26	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 27 / 27	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.21 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.22 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
p. 28 / 28	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 29 / 29	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	A10.1 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A10.2 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p. 30 / 30	A10.3 Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 Etat des travaux en régie		X
	A12 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subventions globale		X
	B Engagements hors bilan		
p. 31 / 31	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 32 / 32	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 33 / 33	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 34 / 34	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 35 / 35	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 36 / 36	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 37 / 37	B1.7 Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p. 38 / 38	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 39 / 39	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 40 / 40	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 41 / 42	C1.1 Etat du personnel	X	
p. 43 / 43	C1.2 Actions de formations des élus	X	

SOMMAIRE

p. 44 / 44	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 45 / 45	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 46 / 46	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 47 / 47	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 48 / 48	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 49 / 49	C3.5 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p. 50 / 50	C3.6 Identification des flux croisés	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 51 / 51	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 52 / 52	D2 Signatures	X	



I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

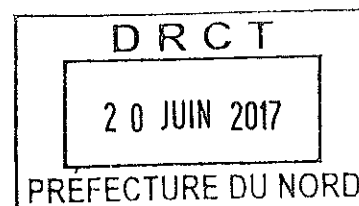
(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE (1)**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 548 246.01	G	2 480 733.93
	Section d'investissement	B	1 048 999.08	H	999 367.92
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	2 208 064.70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	103 005.65 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		2 597 245.09 =A+B+C+D		5 791 172.20 =G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F		=K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 548 246.01		=G+I+K 4 688 798.63	
	Section d'investissement	=B+D+F 1 048 999.08		=H+J+L 1 102 373.57	
	TOTAL CUMULE	2 597 245.09 =A+B+C+D+E+F		5 791 172.20 =G+H+I+J+K+L	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 966 500.00	1 093 061.17	69 851.50		803 587.33
012	Charges de personnel et frais assimilés	456 572.11	328 429.42	1 826.92		126 315.77
014	Atténuation de produits	5 000.00				5 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 500.00	50 000.00			1 500.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
	Total des dépenses de gestion courante	2 479 572.11	1 471 490.59	71 678.42		936 403.10
66	CHARGES FINANCIÈRES	70 000.00				70 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	90.19			3 909.81
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 553 572.11	1 471 580.78	71 678.42		1 010 312.91
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	6 351.41	4 986.81			1 364.60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 351.41	4 986.81			1 364.60
	TOTAL	2 559 923.52	1 476 567.59	71 678.42		1 011 677.51

Pour information	(3)	0.00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 800 000.00	1 723 101.99			76 898.01
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 923.52	750 801.46			-20 877.94
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00	2 830.48			27 169.52
	Total des recettes de gestion courante	2 559 923.52	2 476 733.93			83 189.59
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 000.00			-4 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 559 923.52	2 480 733.93			79 189.59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	2 559 923.52	2 480 733.93			79 189.59

Pour information	(3)	2 208 064.70				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040= DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

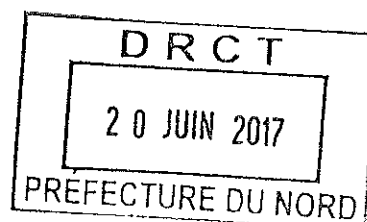
(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 000.00	45 617.97		36 382.03
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 094 156.32	994 381.11		3 099 775.21
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	4 176 156.32	1 039 999.08		3 136 157.24
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	100 000.00			100 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 000.00	9 000.00		
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	109 000.00	9 000.00		100 000.00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 285 156.32	1 048 999.08		3 236 157.24
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	4 285 156.32	1 048 999.08		3 236 157.24
Pour information		(3)	0.00		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (8)				
138	Subventions d'investissement				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
024	Produits de cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
021	Virement de la section de fonctionnement (2)				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)	6 351.41	4 986.81		1 364.60
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 351.41	4 986.81		1 364.60
	TOTAL	3 203 156.32	999 367.92		2 203 788.40
Pour information		(3)	103 005.65		
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 162 912.67		1 162 912.67
012	Charges de personnel et frais assimilés	330 256.34		330 256.34
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000.00		50 000.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar (4)			
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90.19		90.19
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		4 986.81	4 986.81
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 543 259.20	4 986.81	1 548 246.01

Pour information				0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	45 617.97		45 617.97
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	994 381.11		994 381.11
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 000.00		9 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
Dépenses d'Investissement - Total		1 048 999.08		1 048 999.08

Pour information				0.00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

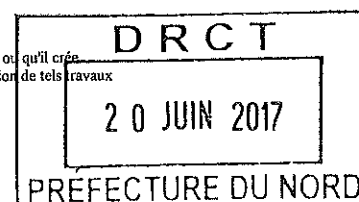
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 723 101.99		1 723 101.99
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	750 801.46		750 801.46
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 830.48		2 830.48
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000.00		4 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 480 733.93		2 480 733.93

Pour information				2 208 064.70
R 002 Excédent de fonctionnement Reporté de N-1				

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	994 381.11		994 381.11
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 986.81	4 986.81
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
Recettes d'Investissement - Total		994 381.11	4 986.81	999 367.92

Pour information				103 005.65
R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 966 500.00	1 093 061.17	69 851.50		803 587.33
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	1 000.00	7 781.51			-6 781.51
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni					
6011	Matières premières et fournitures autres que t					
6015	Terrains à aménager					
602	Achats stockés - Autres approvisionnements					
6021	Matières consommables					
60221	Combustibles et carburants					
60222	Produits d'entretien					
60224	Fournitures administratives					
60228	Autres fournitures consommables					
6023	Alimentation					
6032	Variation des stocks des autres approvisionnement					
604	Achats d'études, prestations de services					
6041	Achats d'études					
6042	Achats des prestations de services					
6045	Achats d'études, prestations de services (terr					
605	Achat de matériel, équipements et travaux					
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 000.00	7 781.51			-6 781.51
60611	Eau et assainissement					
60612	Energie - Electricité		4 631.00			-4 631.00
60618	Autres fournitures		229.25			- 229.25
60623	Alimentation		253.87			- 253.87
60624	Produits de traitement					
60628	Autres fournitures non stockées					
60631	Fournitures d'entretien		3.16			-3.16
60632	Fournitures de petit équipement		1 861.84			-1 861.84
6064	Fournitures administratives	1 000.00	802.39			197.61
6068	Autres matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
6078	Autres marchandises					
61	SERVICES EXTÉRIEURS	1 804 000.00	868 889.07	68 796.70		866 314.23
611	Contrats de prestations de services	1 625 500.00	744 352.13	66 456.00		814 691.87
6132	Locations immobilières		35 691.99			-35 691.99
6135	Locations mobilières					
614	Charges locatives et de copropriété		15 606.59			-15 606.59
61522	Bâtiments		78.00			-78.00
61558	Autres biens mobiliers					
6156	Maintenance		2 880.00	2 340.70		-5 220.70
616	Primes d'assurances	7 000.00				7 000.00
6161	Multirisques		4 015.36			-4 015.36
617	Etudes et recherches	160 000.00	65 817.00			94 183.00
6182	Documentation générale et technique	10 000.00	448.00			9 552.00
6184	Versements à des organismes de formation					
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500.00				1 500.00
6188	Autres frais divers					
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	161 500.00	216 390.59	1 054.80		-55 945.39

DRCT
 20 JUIN 2017
 PREFECTURE DU NORD

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR.N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 000.00	25 927.04			-4 927.04
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000.00	427.04			572.96
6226	Honoraires		25 500.00			-25 500.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000.00				20 000.00
623	Publicité, publications, relations publiques	3 500.00	239.10			3 260.90
6231	Annonces et insertions	2 000.00				2 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500.00	239.10			1 260.90
6236	Catalogues et imprimés					
6237	Publications					
625	Déplacements, missions et réceptions	1 500.00	1 753.90			- 253.90
6251	Voyages et déplacements	1 500.00	300.55			1 199.45
6256	Missions		1 453.35			-1 453.35
626	Frais postaux et frais de télécommunications		13 526.38			-13 526.38
6261	Frais d'affranchissement					
6262	Frais de télécommunications		13 526.38			-13 526.38
627	Services bancaires et assimilés		7 760.00			-7 760.00
628	Divers	135 500.00	167 184.17	1 054.80		-32 738.97
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000.00	11 247.45			-9 247.45
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 200.00	10 164.46	1 054.80		-3 019.26
6284	Redevances pour services rendus					
62871	A la collectivité de rattachement					
62878	A d'autres organismes	125 300.00	145 772.26			-20 472.26
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (					
63512	Taxes foncières					
63513	Autres impôts locaux					
012	Charges de personnel et frais assimilés	456 572.11	328 429.42	1 826.92		126 315.77
621	Personnel extérieur au service	109 151.12				109 151.12
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta					
6218	Autre personnel extérieur	109 151.12				109 151.12
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	2 700.00	4 379.51	1 826.92		-3 506.43
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200.00	142.00			58.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres	2 500.00	4 237.51	1 826.92		-3 564.43
64	CHARGES DE PERSONNEL	344 720.99	324 049.91			20 671.08
64111	Rémunération principale	117 000.00	96 443.33			20 556.67
64131	Rémunération	122 220.99	135 247.09			-13 026.10
6451	Cotisations à l'URSSAF.	60 000.00	46 555.00			13 445.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 000.00	30 861.28			- 861.28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 500.00	7 229.00			271.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel		112.56			- 112.56
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		215.00			- 215.00
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.					
6475	Médecine du travail, pharmacie					
6488	Autres charges	8 000.00	7 386.65			613.35
014	Atténuation de produits	5 000.00				5 000.00
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	5 000.00				5 000.00
73942	Reversements de taxes et part. urban. Et envir	5 000.00				5 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 500.00	50 000.00			1 500.00
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 500.00				1 500.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	50 000.00	50 000.00			
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 479 572.11	1 471 490.59	71 678.42		936 403.10
66	CHARGES FINANCIÈRES (b)	70 000.00				70 000.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	70 000.00				70 000.00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré					
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ					
6618	Intérêts des autres dettes					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	4 000.00	90.19			3 909.81
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00				4 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales					
6745	Subventions aux personnes de droit privé					
678	Autres charges exceptionnelles		90.19			-90.19
022	Dépenses imprévues (e)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 553 572.11	1 471 580.78	71 678.42		1 010 312.91
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	6 351.41	4 986.81			1 364.60
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	6 351.41	4 986.81			1 364.60
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.	6 351.41	4 986.81			1 364.60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (7)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	6 351.41	4 986.81			1 364.60
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 559 923.52	1 476 567.59	71 678.42		1 011 677.51

Pour Information
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.

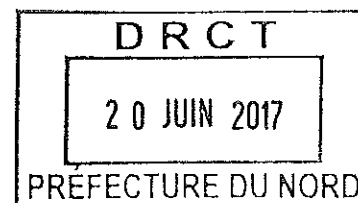
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) dont 675 et 676.

(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu					
64.	CHARGES DE PERSONNEL					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel					
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale					
6479	Remboursement sur autres charges sociales					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 800 000.00	1 723 101.99			76 898.01
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					76 898.01
7342	Versement de transport	1 800 000.00	1 723 101.99			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 923.52	750 801.46			-20 877.94
74718	Autres					-10 438.97
7472	Régions	364 961.76	375 400.73			-3 479.61
7473	Départements	121 653.96	125 133.57			336.61
74758	Autres groupements	140 043.12	139 706.51			-7 295.97
7478	Autres organismes	103 264.68	110 560.65			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00	2 830.48			27 169.52
758	Produits divers de gestion courante	30 000.00	2 830.48			27 169.52
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	2 559 923.52	2 476 733.93			83 189.59
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 000.00			-4 000.00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
7788	Produits exceptionnels divers		4 000.00			-4 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 559 923.52	2 480 733.93			79 189.59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)					
79.	TRANSFERTS DE CHARGES					
796	Transferts de charges financières					
797	Transferts de charges exceptionnelles					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 000.00	45 617.97		36 382.03
2135	Installations générales, agencements, aménagem				
21538	Autres réseaux				
21735	Installations générales, agencements, aménagem				
217533	Réseaux câblés	30 000.00			30 000.00
2181	Installations générales, agencements et aménag	12 000.00	11 491.92		508.08
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 000.00	32 547.60		452.40
2184	Mobilier	7 000.00	1 578.45		5 421.55
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 094 156.32	994 381.11		3 099 775.21
2315	Installations, matériel et outillage technique	4 094 156.32	994 381.11		3 099 775.21
	Total des dépenses d'équipement	4 176 156.32	1 039 999.08		3 136 157.24
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
10222	F.C.T.V.A.				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	100 000.00			100 000.00
1641	Emprunts en euros	100 000.00			100 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 000.00	9 000.00		
275	Dépôts et cautionnements versés	9 000.00	9 000.00		
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	109 000.00	9 000.00		100 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)				
041	Opérations patrimoniales (7)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 285 156.32	1 048 999.08		3 236 157.24

Pour Information
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir III B3 pour le détail des opérations d'équipement

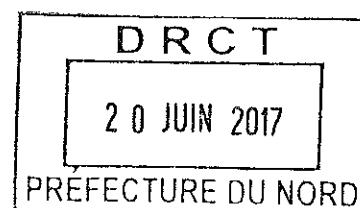
(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre DI 040 = RF 042

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) dont 192 ;

(7) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041



III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
1641	Emprunts en euros	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
	Total des recettes d'équipement	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
10222	F.C.T.V.A.				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
	Total des recettes financières				
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 196 804.91	994 381.11		2 202 423.80
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)	6 351.41	4 986.81		1 364.60
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 351.41			6 351.41
2184	Mobilier				
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		341.17		- 341.17
28184	Mobilier		4 645.64		-4 645.64
28283	Matériel de bureau et matériel informatique				
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	6 351.41	4 986.81		1 364.60
041	Opérations patrimoniales (5)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	6 351.41	4 986.81		1 364.60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 203 156.32	999 367.92		2 203 788.40

Pour Information		103 005.65
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre RI 040 = DF 042

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

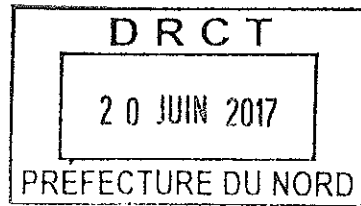
A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursement N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/99/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amort- issement (7)				
								Niveau de taux (5)	taux actuariel							
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit																
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANC	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000.00	F			0.950		0.950		A	C	N	A-1
					3 880 000.00											
TOTAL																
TOTAL GENERAL					3 880 000.00											

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)
(4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
(7) Indiquer l'amortissement annuel progressif, P pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 31/12/N									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit									
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00		3 880 000.00	14.00	F		0.950	1 176.38
TOTAL		0.00		3 880 000.00					1 176.38
TOTAL GENERAL		0.00		3 880 000.00					1 176.38

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement repus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV - ANNEXES	
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bouffées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Montant en Euros	3 880 000.00					
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
C - Option d'échange (swaption)	Montant en Euros						
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
E - Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
F - Autres types de structure	Montant en Euros						
	Nombre de Produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

DRCT
20 JUIN 2017
17 PREFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de ouverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes	Primes
												payées pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'options
			// // // // //	NEANT				// // // // //	// // // // //				

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tnuel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert (1)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

DRCT
20 JUIN 2017
PRÉFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)			Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice
	Année	Profil (5)						taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)					
NEANT																		
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement

(5) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel, progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A pour annuel, T pour trimestrielle, M pour mensuelle, S pour semestrielle, X autres

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(9) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, I pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts régés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel au 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur ou chef de file	Durée résiduelle		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement (6)		capital restant du au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité de l'exercice	
				Contrat initial	Contrat renégocié	FVC (3)	Index (4)	Taux actuar.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		de l'exercice	de l'exercice	intérêts	capital
	//	//															
	//	//															
	//	//	NEANT														
	//	//															
	//	//															
TOTAL GENERAL																	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation
(3) Indiquer : F : Fixe; V : Variable; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, S : Semestrielle, X : Autres.

DRCT
20 JUN 2017
PREFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	/ /

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.



IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS****A5****A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

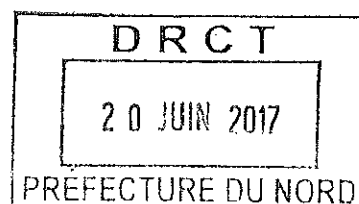
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Dépenses hors charges transférées (A)	100 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	100 000.00	
1641	Emprunts en euros	100 000.00	
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Ressources propres externes (a)		
1022	Fonds d'investissement		
10222	F.C.T.V.A.		
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)		4 986.81
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 986.81
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		341.17
28184	Mobilier		4 645.64
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation RI068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres	4 986.81		103 005.65		107 992.46

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV 107 992.46
Solde	V = IV-II (3) 107 992.46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

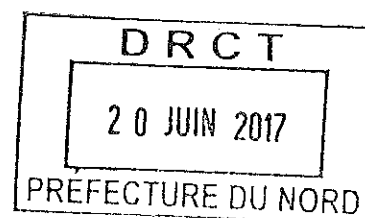
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**Date de délibération: / /**

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0.00

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00



IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS		B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice	
								taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			en (8)	en capital
		NEANT														
TOTAL																
TOTAL GENERAL																

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuel, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)
(5) Taux annuel, tous frais compris
(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance" (intérêts décaissés).

DRCT
20 JUIN 2017
PREFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS

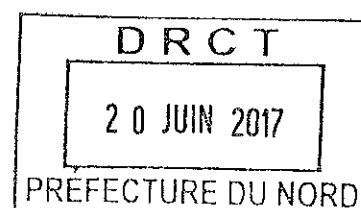
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II 2 480 733.93

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	
IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	
B1.4	

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

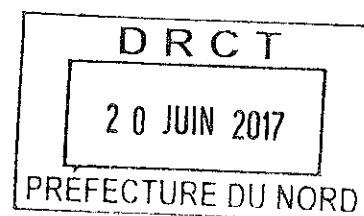
(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	B1.7

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article
L2313-1 du CGCT)**

Nom des Bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

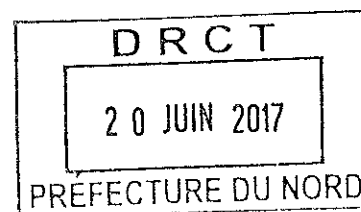
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			



IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présenterait toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présenterait toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présenterait la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

IV

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

- (1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière
- (3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

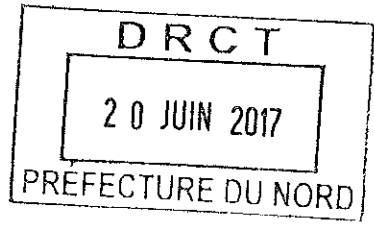
A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés 'A : Autres' et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L 2123-12 et L 2123-14 du CGCT.

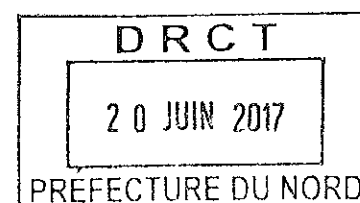
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREEES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

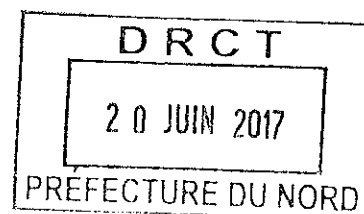
C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
RECETTES	4 306 161.97	999 367.92		3 306 794.05
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	4 767 988.22	2 480 733.93		2 287 254.29

**3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	4 306 161.97	999 367.92		3 306 794.05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	4 767 988.22	2 480 733.93		2 287 254.29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 074 150.19	3 480 101.85		5 594 048.34

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

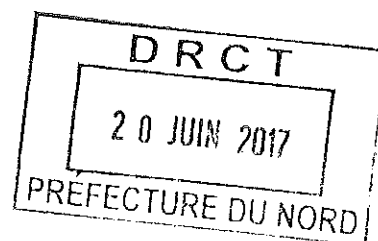
1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupement à fiscalité propre.



IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comité syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURESNombre de membres en exercice 33Nombre de membres présents 20Nombre de suffrages exprimés 20

VOTES :

Contre 0 Abstentions 2 Pour 18Date de convocation : 07 JUIN 2017

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 16 JUIN 2017

LE PRESIDENT,

Délibéré par comité syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le 16 JUIN 2017

Les membres du comité syndical,


Frédéric LETURQUE**Premier Vice – Président du SMIRT****Président de Séance**

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 16 JUIN 2017 et de la publication le 23 JUIN 2017

A LILLE, le 23 JUIN 2017

Frédéric LETURQUE
Premier Vice – Président du SMIRT
Président de Séance

10 7 JUN 2017

1 8 JUN 2017

1 8 JUN 2017

1200
1 8 JUN 2017
1 8 JUN 2017

1 8 JUN 2017

1 8 JUN 2017

1 8 JUN 2017